

LANGUEVOISIN QUIQUERY

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vendredi 6 novembre, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Languevoisin quiquery légalement convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente de Languevoisin-quiquery selon les dispositions sanitaires dues au Covid-19, suite à la convocation du 30 octobre 2020.

Etaient présents :

Monsieur Gravet Jacques, Monsieur Clément David, Madame Mangot Biljana, Madame Ginette Lewandowski, Madame Zurich Christine, Monsieur Loire Didier, Monsieur Boéréma Joël, Monsieur Combault Pascal, Mme Döring Laure

Absents excusés : Monsieur Comte Didier, Mme Lapierre Nicole,

Pouvoirs : Mme Lapierre Nicole, donne Pouvoir à Madame Lewandowski Ginette.

Monsieur Comte Didier donne pouvoir à Monsieur Joël Boéréma.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Madame Zurich Christine est nommée secrétaire de séance

1) Procès verbal du 4 septembre 2020

Madame Mangot Biljana donne lecture du compte rendu du 10 juillet 2020. Le compte rendu soulevant aucune autre observation, le conseil municipal décide à l'unanimité son approbation.

2) Décision modificative concernant le FNGIR, crédit de 1016 € au chapitre 014.

Monsieur le maire explique que la trésorerie a demandé à ce que le conseil municipal prenne une décision modificative au budget, car au chapitre 014, il manque des crédits pour un montant de 1016 € à l'article 739221

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de rajouter des crédits à l'article 739221; Il convient également de prendre en compte les crédits à rajouter pour les plantations (délibération 3-2020) et des crédits pour les achats de matériel informatique (delibération 2-2020)

Les crédits nécessaires seront donc inscrits ainsi :

Article 739221	+ 1016 €
Article 2183	+2250 €
Article 2221	+2500 €
Chapître 022	-5766 €
Chapître 023	- 5766 €
Chapître 021	+ 5766 €

3) Devis SERIANS : remplacement du poste informatique de la secrétaire de Mairie

Le matériel informatique de la mairie étant obsolète, un devis a été demandé aux Ets SERIANS. Celui-ci s'élève à 2225.56 €. Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté. Des crédits seront donc affecté à l'article 2183 pour un montant de 2250 €.

4) Plantations

Monsieur le maire qu'un devis des établissements Foublin lui a été présenté pour les plantations d'arbustes dans la rue de Moyencourt et à Quiquery. Celui-ci s'élève à 2500 €. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le devis présenté.

Des crédits seront donc affecté à l'article 2221 pour un montant de 2500 €

5) Monument cinéraire

Monsieur PAVIA, Marbrier funéraire présente aux membres du conseil municipal plusieurs réalisations de columbarium et de jardin du souvenir. Ses propositions ainsi que celles d'un autre prestataire feront l'objet d'une réunion ultérieure.

6) Noël des enfants et des anciens

En raison des mesures sanitaires actuelles, la fête de Noël prévue le 5 décembre est annulée. Les cadeaux prévus pour les enfants seront distribués à domicile par le Père Noël. Concernant le Noël des anciens, les colis seront également distribués à domicile par les élus.

7) Information du maire

Monsieur le Maire présente le devis de la Fédération Départementale de l'Energie pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux dans la grande rue. Celui-ci s'élève à 362500 €HAT dont une subvention de 147077 € de la FDE. Reste à charge 215 423 € HT. Monsieur le Maire va travailler à trouver d'autres subventions pour la faisabilité du projet.

Le litige concernant les panneaux de la clôture de la mare est résolu.

Monsieur le Maire a renouvelé l'outillage de l'employé communal pour un montant d'environ 400 €

La manifestation du 11 novembre est annulée en raison des consignes sanitaires. Une gerbe sera déposée à 11h devant le monument aux morts.

Plus d'observations étant formulées la séance est levée à 20 heures.